

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 9 décembre 2021 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 29**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Annick SOLIER a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Christian HAURET a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Nathalie TASSERIT, Marcel PETRE, Yves PIET, Jean BRIARD

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Pierre SALLIOT, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pascal HUARD, François REPEL, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**AFFICHÉ LE 21 DECEMBRE 2021**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

### PRISES D'ACTE DES DECISIONS

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 23 novembre 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 14 décembre 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 15 octobre et 3 décembre 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

### A L'UNANIMITE SUR 34 VOTANTS :

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil communautaire du 20 octobre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des places de stationnement, de certains raccordements de réseaux et la plantation des végétaux liés au PSLA de Villers Bocage, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un parking réalisé à proximité du gymnase de Villers-Bocage, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention Territoriale d'Exercice Concerté afin de permettre ses effets jusqu'au terme des contrats de territoire 2017 – 2022.
- **ADHERE** au service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion du Calvados ;  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du service de remplacement du Centre de Gestion du Calvados et à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **CREE** un poste à temps complet d'attaché territorial  
**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)  
**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents afférents.
- **ADHERE** au Réseau Vigie Jeunes  
**AUTORISE** Monsieur le Président à en signer la charge d'engagement.
- **AUTORISE** le Président à lancer l'Etude Habitat à l'échelle du territoire communautaire  
**AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) dans le cadre d'un co-financement pour la réalisation de l'étude Habitat, à hauteur de 50%.  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour l'année 2022 ainsi que tout document y afférent
- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°4 référencé C31A4 prolongeant d'un an la convention de « délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises » conclue avec le Département du Calvados le 12 octobre 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document y afférent.

- **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre les communautés de communes de la Vire au Noireau, de Pré-bocage Intercom et l'EPIC Office de tourisme du Bocage Normand  
**INSCRIT** au budget les dépenses prévues au projet  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.
- **APPROUVE** le Contrat de Territoire « Eau et Climat » 2022-2024 ;  
**AUTORISE** le Président à coordonner la mise en œuvre de ce contrat auprès des autres signataires que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la commune de Les Monts d'Aunay, la commune de Caumont-sur-Aure, la commune de Villers-Bocage, la commune de Val d'Arry, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin - Pré Bocage (SMPE Sud-Bessin), le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé (SIAEP Caumont),  
**AUTORISE** le Président à signer ce contrat et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **VALIDE** les conditions de mise en œuvre du programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom ;  
**INSCRIT** cette dépense aux budgets principaux 2022, 2023 et 2024  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention triennale 2022-2024 relative à la lutte collective contre les Rongeurs Aquatiques  
**SOLLICITE** tout co-financeur pour financer le projet dans la durée  
**AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent
- **VALIDE** le règlement d'inscription  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent
- **APPROUVE** les tarifs 2022 ALSH  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
- **ADOpte** les tarifs 2022 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants et les conventions avec le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux et le Zoo de Jurques – Dialan-sur-Chaîne ainsi que les autres conventions à venir et tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- **CONSTITUE** la provision complémentaire pour dépréciation aux actifs circulants pour l'année 2021 d'un montant de 24 376,10 € sur le budget annexe Déchets Recyclables,  
**EFFECTUE** un titre pour reprise sur provisions des actifs circulants d'un montant de 17 578,11 € correspondant aux créances admises en non-valeurs et aux admissions en créances éteintes  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget annexe Déchets et Recyclables.
- **CONSTITUE** la provision complémentaire pour dépréciation aux actifs circulants pour l'année 2021 d'un montant de 577,71 € sur le budget annexe Préboicap,  
**EFFECTUE** un titre pour reprise sur provisions des actifs circulants d'un montant de 11 532,38 € correspondant aux créances admises en non-valeurs et aux admissions en créances éteintes  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget annexe Préboicap
- **CONSTITUE** la provision complémentaire pour dépréciation aux actifs pour l'année 2021 d'un montant de 1 662,33 € sur le budget annexe SPANC,  
**EFFECTUE** un titre pour reprise sur provisions des actifs circulants d'un montant de 1 321,49 € correspondant aux créances admises en non-valeurs et aux admissions en créances éteintes  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC.

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Bâtiment rue de Vire.
- **CONSTITUE** la provision complémentaire pour dépréciation aux actifs circulants pour l'année 2021 d'un montant de 259,47 € sur le budget principal,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **APPROUVE** la décision modificative n°6 du budget principal de Pré-Bocage Intercom.
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe PSLA VB ARRY
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Clémenceau  
**DECIDE** la clôture du budget annexe Clémenceau au 31 décembre 2021.  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et à réaliser les écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe, en conformité avec le compte de gestion du Trésor Public.
- **PROCEDE** à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement par anticipation, afin de pouvoir engager, liquider, et mandater selon le détail précisé dans la présente délibération, et ce avant le vote des budgets 2022.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe ZA NOIRES TERRES

**Fin de la séance à 19h50.**

Affichage fait le 21 décembre 2021

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**

